

## Note Annexe

### 2021 DJS 123 : Communication sur prévention des violences sexistes et sexuelles et discriminations dans le domaine du sport.

Face à la persistance de cas de violences et de discriminations de toute nature dans le monde du sport ces dernières années, il sera engagé à la rentrée sportive 2021 de nouvelles actions pour prévenir toutes formes de discriminations et de violences sexistes et sexuelles dans les espaces sportifs. Ces actions, pour faire du sport parisien un espace plus tolérant et plus sûr, se développent autour de quatre axes :

**INFORMER** les usagers avec la **mise en place d'une information complète, claire et visible pour tous les publics dans l'ensemble des équipements sportifs parisiens**. Elle sera accompagnée de messages explicites et numéros utiles aux victimes et aux proches de victimes, en rapport avec les faits subis et/ou constatés. Cette information sera conçue pour les adultes et pour les enfants conformément au Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants.

**FORMER** les professionnels et bénévoles au sein des clubs et associations sportives travaillant auprès d'enfants. Ainsi, **la ville a engagé un marché de formation** qui sera effectif dès la rentrée de septembre 2021 et qui sera avant tout destiné à former ces acteurs au repérage des signes de violences subies, aux modalités de signalement, en mobilisant une diversité d'acteurs associatifs. Il y a le **souhait de renforcer « Forma'Sport », le plan de formation gratuit à destination des clubs sportifs** porté par le CDOS, ainsi que **la formation de l'ensemble des agents de la DJS en contact avec les publics** afin de mieux les aider à appréhender les cas de discriminations et de violences.

**ENGAGER** le mouvement sportif parisien en intégrant dans l'ensemble des conventions d'objectifs signées entre les clubs et la Ville un article rappelant au club sportif partenaire la tolérance zéro vis-à-vis des actes de discriminations et de violences sexistes et sexuelles de notre collectivité et la nécessité de s'inscrire dans les actions de formation, de prévention, de détection et d'action de signalement mises en places.

**ÉCOUTER ET PROTÉGER** les usagers victimes ou ayant connaissance d'actes délictueux en étudiant **la mise en place d'un dispositif simple pour aider les victimes de violences à se signaler discrètement**, au moyen d'un mot ou d'une phrase clé, et mettre en place une zone refuge. Cette action s'inscrira dans les dispositifs d'un plan de formation des agents en contact avec le public pour qu'ils connaissent et maîtrisent les modalités d'accompagnement des victimes pour une meilleure réactivité, des conseils éclairés et une orientation ciblée. En ce qui concerne particulièrement les personnes LGBTQI+, suite à la déclaration de la capitale « zone de liberté LGBTQI+ » lors du dernier Conseil de Paris, **les équipements municipaux, notamment sportifs, participeront à la démarche « En lieu sûr » de l'association Flag.**

Dans cet esprit, Hélène Bidard et Pierre Rabadan ont organisé le 22 juin dernier une **matinée de discussions et de tables rondes autour des violences sexuelles et sexistes dans le sport** à destination des associations sportives parisiennes, des agents de la direction de la jeunesse et des sports et des maires d'arrondissement qui sont des relais de proximité indispensables.

Les équipements et les équipes de la Direction de la jeunesse et des sports seront intégrés dans le travail mené actuellement par Antoine Guillou en vue de la **création d'une application mobile permettant de signaler tous les actes de violence.**